

Communiqué de presse

Nouméa, le 26/09/2018

Signature d'une convention cadre de coopération entre la CCI-NC et l'OPT-NC

Ce mercredi 26 septembre, Gaël Yanno, président du conseil d'administration de l'OPT-NC, Philippe Gervolino, directeur général de l'OPT-NC, et Jennifer Seagoe, présidente de la CCI-NC, ont signé une convention cadre visant à mettre en œuvre plusieurs axes de coopération entre les deux entités.

Ce partenariat témoigne de la volonté de soutenir et renforcer la coopération déjà existante entre les deux établissements autour de valeurs et projets communs.

Cette convention de type « accord-cadre » favorise à la fois un renforcement des liens entre les équipes de direction et opérationnelles, visant à faciliter la réalisation des projets réciproques, à être plus efficace et à mutualiser des moyens chaque fois que cela est possible au service du tissu économique calédonien.

Les interactions déjà identifiées sont nombreuses et se traduisent aujourd'hui par 2 volets majeurs qui sont la numérisation de la Nouvelle-Calédonie et l'accompagnement des entreprises ressortissantes de la CCI-NC.

- **La numérisation** traduit par l'étude des conditions et partenariats possibles pour la mise à disposition d'Internet haut débit dans les centres de formation de la CCI-NC, la facilitation du raccordement en fibre optique des sites gérés par la CCI-NC (centres de formation, aéroports, etc.), la mise en place d'opérations de communication afin de valoriser les sujets en relation avec le numérique et l'innovation ou encore la mise à disposition d'un plateau-école au sein de l'OPT-NC pour des formations adressées à de potentiels sous-traitants pour le déploiement de la fibre optique...
- **L'accompagnement des entreprises** via la simplification des démarches OPT-NC pour les entreprises (BP, ouverture de ligne fixe...), via la création d'un futur centre de formalités des entreprises, l'accompagnement, par la CCI-NC, des entreprises souhaitant répondre à des appels d'offres de l'OPT-NC ou encore la collaboration de l'OPT-NC dans le dispositif Alerte commerces et entreprises...

La signature de cette convention cadre officialise les actions déjà engagées par les deux entités:



1. L'OPT-NC et la CCI-NC : partenaires autour de la formation

Une première convention a été signée le 19 mai 2017 afin de mutualiser les moyens au service de la formation, notamment par la mise à disposition du plateau école fibre de l'OPT-NC au sein des locaux du centre de gestion des infrastructures de télécommunications (CGIT), spécialement réaménagés afin d'accueillir du public extérieur à l'OPT-NC, notamment les entreprises ressortissantes de la CCI-NC.

La CCI-NC bénéficie ainsi des installations de l'OPT-NC pour former les sous-traitants et notamment les petites et moyennes entreprises de l'intérieur au déploiement de la fibre optique. Cette montée en compétence offrira aux ressortissants de la Chambre un accès à de nouveaux marchés.

Parallèlement, l'office met à disposition des référents OPT-NC permettant à la CCI-NC d'assurer au mieux ses formations.

Le nombre de sous-traitants qui pourront opérer le déploiement de la fibre optique aux côtés de l'OPT-NC sera donc croissant, avec la garantie d'une formation locale adaptée aux besoins réels du territoire en nouvelles technologies.

2. L'OPT-NC et la CCI-NC : partenaires auprès des entreprises en les accompagnant dans leurs démarches administratives

La CCI-NC, en collaboration avec le gouvernement et la Direction des Affaires Économiques (DAE), ouvre à simplifier les démarches administratives des entreprises en leur permettant de souscrire, en un même lieu et en une seule fois, l'ensemble des formalités nécessaires à l'exercice de leur activité.

L'OPT-NC s'inscrit pleinement dans ce dispositif. En effet, la situation particulière de l'office présent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie et porteur de missions de service public, lui confère des responsabilités, des obligations spécifiques et en fait un partenaire et un contributeur incontournable.

Ainsi les porteurs de projet, commerçants, prestataires de service, industriels et responsables de sociétés commerciales, pourront réaliser des formalités de création, modification ou cessation d'activité, assurer le contrôle formel des documents présentés, transmettre les déclarations et pièces jointes aux organismes destinataires, s'abonner aux différents services de l'OPT-NC nécessaires au fonctionnement de leurs activités ... tout en bénéficiant d'un traitement personnalisé, rapide et fiable avec un interlocuteur unique.

3. L'OPT-NC et la CCI-NC : partenaires dans l'extension du dispositif Alerte commerces et entreprises

Dans le cadre de l'extension du dispositif Alerte commerces à toutes les entreprises et sur l'ensemble du territoire, la CCI-NC s'est rapprochée de l'OPT-NC pour établir un partenariat de prévention sécurité.

Ce dispositif innovant, associant polices nationale et municipale, gendarmerie, communes, syndicat des commerçants et CCI-NC, permet d'alerter rapidement par SMS les entreprises et les commerces des méfaits commis dans leur commune.

Mis en œuvre sur Nouméa en 2014 et étendu à Bourail en 2017, ce système est co-financé par les communes adhérentes et la CCI-NC et reste gratuit pour les entreprises et les commerces adhérents.

Face à la montée des incivilités et délits à l'encontre des professionnels, ce dispositif a été élargi à toutes les entreprises de Nouvelle-Calédonie, y compris les entreprises de surveillance.

Afin que les coûts liés à un éventuel accroissement du trafic SMS n'incombent pas aux collectivités, l'OPT-NC devient partenaire en prenant à sa charge l'ensemble du trafic généré par le dispositif.

Parallèlement, afin de faciliter et d'accélérer le traitement des appels, l'OPT-NC a mis à disposition un numéro d'urgence, le 1222.

Ce dispositif sera opérationnel dans sa globalité dès le 1^{er} octobre 2018.

À noter : l'OPT-NC est déjà engagé dans cette démarche avec des dispositifs de sécurisation de la Nouvelle-Calédonie rendus possibles par sa situation monopolistique sur les télécommunications lui permettant de les financer. Ainsi en 2016, le renouvellement et l'extension de la VHF marine ont permis d'améliorer les dispositifs de sécurité en mer et demain, le déploiement du second câble sous-marin international et domestique permettra de sécuriser les communications internationales et locales.

Parallèlement, lui-même victime de nombreux faits de vandalisme, dégradations de ses bâtiments (Rivière Salée, Touho...) et d'incivilités et d'agressions de son personnel, l'OPT-NC se mobilise en tant qu'entreprise

DIRECTION GENERALE

SERVICE COMMUNICATION

citoyenne, sur tous les sujets de sécurité, notamment dans le cadre du dispositif de géolocalisation des mobiles attendus par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État.

L'ensemble de ces démarches et investissements entrent dans les missions de service public de l'OPT-NC, au-delà de son cadre réglementaire.

Contacts presse



LE MONDE À PORTÉE DE MAIN

Camille DUMARTY

Chargée de communication externe

Tél. 26 82 38 / 82 77 67

camille.dumarty@opt.nc



Sidonie GANATCHIAN

Directrice de la communication

Tél. 24 31 48 / 77 45 78

s.ganatchian@cci.nc